

Relations entre les ministères et les organismes sans but lucratif

Information transmise aux ministères

2.61 Les ministères doivent recueillir toute l'information pertinente pour s'assurer que les sommes versées aux OSBL sont utilisées conformément aux fins visées. La convention, rédigée à partir d'un modèle, prévoit que l'OSBL transmettra plusieurs documents au ministère. Les pièces exigées sont les suivantes:

- Un plan d'affaires détaillé et complet précisant, entre autres, les objectifs poursuivis, la structure organisationnelle de l'OSBL ainsi que son budget;
- Les procédés d'évaluation des demandes d'aide financière, le mode de sélection des projets présentés, les modalités et critères d'attribution du financement ainsi que les procédures de suivi mises en oeuvre;
- Des rapports d'étape trimestriels indiquant le nombre de demandes reçues, le nombre de projets retenus ou rejetés et le montant d'aide financière engagé au regard de chacun des projets;
- Un rapport à la fin de chaque année et un rapport distinct à la fin du projet, chacun comprenant un bilan détaillé et complet des objectifs atteints, une évaluation critique des résultats obtenus, la liste des modifications apportées aux lettres patentes de l'organisme ainsi que ses états financiers vérifiés. Ces derniers doivent comporter un rapport émis par un vérificateur externe démontrant que l'utilisation de la subvention au cours de l'exercice terminé est conforme aux prescriptions prévues à la convention;
- Tout document et tout renseignement pouvant raisonnablement être exigés par le ministre.

2.62 Une partie importante de l'information servant à juger si les organismes utilisent les sommes reçues aux fins visées est recueillie par les ministères. En général, ils ont reçu les documents mentionnés ci-dessus au fur et à mesure de leur production par les OSBL. Cependant, nous avons constaté que des informations nécessaires à la reddition de comptes ne sont pas demandées par les ministères.

2.63 Chaque convention énonce des orientations à suivre, mais on n'y trouve pas de cibles précises et encore moins d'indicateurs de performance. Or, il aurait été nécessaire de déterminer ces éléments au départ et de faire en sorte que les cibles retenues soient en lien avec l'ampleur de l'investissement. Bien que les conventions exigent que soient transmis annuellement aux ministères des renseignements sur les objectifs atteints et les résultats obtenus, il leur sera difficile d'apprécier objectivement cette information sans repères fiables. Quatre ministères (Conseil exécutif, Affaires municipales et Métropole, Transports, Recherche, Science et Technologie) nous ont d'ailleurs mentionné qu'ils ont l'intention de travailler à la mise au point de tels outils de gestion. L'information sur la satisfaction des clientèles desservies par les OSBL est un autre indicateur ignoré par les conventions.

2.64 Par ailleurs, le rapport du vérificateur externe de l'OSBL sera de toute évidence un élément clé de la reddition de comptes. Comme les ententes sont peu loquaces à ce sujet, il serait important que les OSBL précisent le mandat des vérificateurs externes, en spécifiant la nature et l'étendue des travaux à effectuer, et que les ministères en soient avisés, de sorte qu'ils puissent suggérer des ajustements, s'il y a lieu.

2.65 Nous avons recommandé aux ministères

- de veiller à ce que la reddition de comptes des organismes sans but lucratif fasse état de cibles précises et que la performance soit évaluée à l'aide d'indicateurs appropriés;
- de s'assurer auprès des organismes sans but lucratif que les rapports de vérification externe devant être produits fourniront une information suffisante quant à l'utilisation des subventions aux fins prévues.

Délai de transmission

- 2.66 Rappelons que l'OSBL est tenu de transmettre des documents au ministère, et ce, dans un délai de trois mois après la conclusion de l'entente avec celui-ci. Les rapports d'étape font exception, puisqu'ils doivent être produits à la fin de chaque trimestre; aucun délai de transmission n'est cependant prévu à leur égard. Considérant que ces rapports s'en tiennent à des renseignements de base, comme le nombre des projets acceptés et des projets refusés, nous croyons que 30 jours constitue un délai raisonnable pour leur remise au ministère.
- 2.67 Nous avons constaté que les organismes vérifiés, sauf la Société des événements majeurs internationaux du Québec, ont tardé à envoyer aux ministères les documents visés par le délai de trois mois: ils ont été transmis en moyenne un peu plus de sept mois après la date de la signature des conventions.
- 2.68 Ces retards n'étonnent guère lorsqu'on considère la façon dont les OSBL ont été mis en place. En effet, comme il est indiqué dans le tableau 1, ceux-ci ont été constitués en mars 2000 (mis à part Valorisation-Recherche Québec) et recevaient leur subvention respective le même mois, moins d'une semaine après le début de leur existence légale dans certains cas. D'ailleurs, nous avons déjà mentionné que quatre organismes n'étaient pas prêts à administrer à ce moment les 430 millions de dollars qui leur étaient destinés, d'où la création d'une fiducie.
- 2.69 Fraîchement constitué, l'organisme avait à nommer les membres de son conseil d'administration et à recruter ses dirigeants, ce qui a nécessité quatre mois en moyenne. Et pour amorcer concrètement ses activités, il lui fallait aussi embaucher du personnel, se doter de locaux et acheter tout le matériel requis. Ce n'est qu'au terme de ces actions que l'OSBL était à même de compléter la documentation attendue et, a fortiori, de la transmettre à qui de droit.
- 2.70 Les documents envoyés tardivement sont donc, pour plusieurs, ceux qui rendent compte des étapes essentielles qui précèdent le versement d'aide financière aux bénéficiaires ultimes: préparation du plan d'affaires, élaboration des procédures d'analyse des demandes, etc. Ce constat s'accorde avec le fait déjà signalé que, des 635 millions de dollars reçus le 31 mars 2000, les OSBL, 10 mois plus tard, n'avaient redistribué que 17,0 millions de dollars et n'avaient engagé que 24,8 millions de dollars (tableau 1).
- 2.71 Quant aux rapports d'étape trimestriels, après des ratés de transmission impliquant des retards de un à six mois, la situation s'est rétablie pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2000, les OSBL ayant achevé leur organisation administrative.
- 2.72 Nous avons recommandé aux organismes sans but lucratif de respecter les délais prévus pour la transmission des documents aux ministères.

Mesures de contrôle appliquées par les ministères

- 2.73 Au regard des subventions accordées aux OSBL, les ministères ont agi différemment de leur façon de faire habituelle. En effet, avant de dégager des fonds, les ministères exigent habituellement qu'une demande d'aide financière en bonne et due forme soit déposée et accompagnée des documents qu'ils jugent pertinents dans les circonstances, comme un plan d'affaires ou un budget de dépenses. Dans le présent cas, les ministères ont plutôt effectué des versements en même temps qu'ils amorçaient leur collecte de renseignements. Cette pratique suppose qu'ils redoublent de vigilance par la suite pour s'assurer que les sommes sont strictement utilisées aux fins prévues.
- 2.74 Pour que les ministères s'acquittent de leurs responsabilités, il faut que l'information recueillie soit adéquatement analysée. Pour ce faire, les ministères doivent se doter d'une procédure spécifiant notamment la démarche à suivre, la nature des conclusions à formuler et la documentation à produire. Cette approche contribue au maintien d'une gestion éclairée.
- 2.75 Or, nos travaux confirment qu'aucun ministère n'a élaboré une procédure pour traiter les données fournies par les OSBL. Il s'ensuit que la documentation consignait le résultat des travaux d'analyse est en général insuffisante.
- 2.76 Parmi les six ministères vérifiés, trois (Conseil exécutif, Ressources naturelles et Tourisme) ont produit des documents internes faisant suite à l'examen de l'information concernant les activités des OSBL. On y trouve, entre autres, leurs conclusions, qui prennent la forme de recommandations ou viennent attester que les renseignements fournis sont satisfaisants. Par contre, les aspects sur lesquels a porté l'analyse ne sont pas précisés. En ce qui concerne le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie, l'analyse de l'information n'est pas documentée. De son côté, le ministère des Transports a indiqué qu'il prendra des mesures pour que les travaux d'analyse soient menés de manière rigoureuse, selon une procédure qu'il développera bientôt.
- 2.77 D'autres mesures de contrôle sont prévues. Par exemple, un vérificateur externe se prononcera, dans le cadre d'un rapport annuel transmis au ministère, sur la conformité des dépenses payées à même la subvention. De plus, les ministères se sont donné la possibilité de procéder à des vérifications auprès de ces organismes s'ils le jugent nécessaire. Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de ces contrôles: d'une part, quatre des OSBL vérifiés n'ont pas clôturé leur premier exercice; d'autre part, peu de versements ont été faits aux bénéficiaires ultimes.
- 2.78 Nous avons recommandé aux ministères de compléter les mesures de contrôle qui chapeautent leur analyse de l'information émanant des organismes sans but lucratif.

Traitement des demandes d'aide par les organismes sans but lucratif

- 2.79 Les conventions précisent à quelles fins les OSBL doivent affecter les subventions qui leur sont accordées; ils sont dès lors formellement tenus d'utiliser ces rentrées de fonds uniquement aux fins prescrites.
- 2.80 Nous avons examiné les moyens développés par cinq des six OSBL inclus dans notre échantillon pour traiter les demandes d'aide financière qui leur ont été ou leur seront adressées et pour faire le suivi des dossiers des demandeurs ayant reçu une réponse positive, sans toutefois que nous en vérifions l'application à des cas réels. En ce qui concerne le sixième organisme, Infrastructures-Transport, les procédures d'attribution et de suivi sont encore en préparation, car ses dirigeants préféreraient savoir, avant d'aller plus avant, s'il leur faudra harmoniser leurs façons de faire avec les modalités d'application de l'entente fédérale-provinciale relative au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, entente qui a été conclue en octobre 2000. Du reste, cet OSBL n'avait effectué aucun versement à un quelconque bénéficiaire en date du 31 janvier 2001.

- 2.81 Pour juger de la valeur des procédures, nous avons établi, dans un premier temps, les étapes essentielles au traitement de dossiers de cette nature, de la réception des demandes à l'évaluation finale de l'activité. Dans un deuxième temps, nous avons comparé le fruit de notre exercice avec les composantes de l'approche mise au point par chacun des OSBL inclus dans l'échantillon, question de vérifier si les deux programmes d'action coïncidaient. Nous avons ajouté une autre exigence, à savoir que les procédures soient écrites.
- 2.82 Dans l'ensemble, les mesures développées par les OSBL afin de gérer l'aide financière qu'ils accordent à des tiers sont adéquates. Cependant, nous avons noté chez certains des éléments susceptibles d'être améliorés.

Attribution de l'aide financière

- 2.83 Les OSBL se sont donné des moyens pour s'assurer que les projets présentés contribuent à la concrétisation des objectifs déterminés dans les conventions. Nos travaux révèlent néanmoins que trois OSBL ne peuvent fournir la certitude que le soutien qu'ils accordent est proportionnel au degré d'atteinte des objectifs de leur programme. Par conséquent, ils risquent d'épuiser les sommes qu'ils ont obtenues sans que les objectifs visés soient pleinement atteints.
- 2.84 Innovation-Papier poursuit deux objectifs principaux: réduire considérablement les coûts de production des usines de pâtes et papiers et maintenir le niveau des emplois directs dans ce secteur. Compte tenu du fait que les demandes d'aide financière sont analysées selon l'ordre chronologique de leur réception et que cette façon de faire n'a pas été divulguée à la clientèle potentielle, il n'est pas exclu qu'un projet correspondant en tous points aux objectifs visés et ayant une contribution plus importante que les projets déjà retenus soit présenté alors que la caisse de l'organisme serait à sec et qu'on n'escompterait recevoir aucune nouvelle subvention gouvernementale. Ce scénario illustre que le traitement séquentiel des dossiers ne favorise pas l'affectation optimale du soutien financier redistribué à des tiers par rapport aux objectifs poursuivis. Ajoutons que les procédures d'attribution de cet organisme sont adéquates à tous autres égards.
- 2.85 La Société de gestion du Fonds jeunesse a reçu une subvention pour soutenir des projets visant la réalisation de plusieurs objectifs concernant la jeunesse. On peut citer, entre autres, la tenue de stages en milieu de travail, l'insertion sociale et communautaire, l'accès des communautés culturelles, des minorités visibles et des personnes handicapées à l'emploi. Or, la Société n'a pas décidé comment elle répartirait les sommes disponibles en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs qu'elle poursuit. Elle se propose plutôt de déterminer, lorsqu'elle en saura davantage sur la nature des projets, la contribution de chacun au regard des objectifs du programme afin d'éviter qu'un ou plusieurs objectifs ne soient négligés. Encore faudra-t-il que cet exercice soit mené rapidement et permette d'accorder la priorité voulue à chacun des objectifs. De plus, rien n'indique dans les procédures écrites que l'organisme s'est doté d'un outil capable de faire le lien entre le financement d'un projet et sa contribution à l'un ou plusieurs des objectifs visés. Par contre, les porte-parole de la Société nous ont affirmé que, lors de l'analyse des dossiers, on usait de procédures, telles que l'établissement de ratios, afin que l'aide accordée soit proportionnelle à l'apport respectif des projets. Puisque nous n'avons pas procédé à l'examen de ces dossiers (comme il a été dit dans la section traitant des objectifs et de la portée de notre mandat), nous n'avons pu nous assurer que ces dernières procédures sont suffisantes et appliquées uniformément.

- 2.86 Pour ce qui est de la Société des événements majeurs internationaux du Québec, sa première raison d'être est de favoriser le renouvellement et le développement de tels événements afin d'en augmenter la qualité ainsi que la notoriété et la diffusion internationales, grâce au financement des dépenses d'exploitation. Une fois que la Société reconnaît un événement comme étant majeur, le montant de la subvention est calculé à raison d'un pourcentage des dépenses dites admissibles sans tenir compte d'éléments directement en lien avec les objectifs, tels que le nombre de spectateurs étrangers ou l'étendue de la couverture médiatique sur le plan international. Il pourrait donc arriver qu'un événement répondant davantage aux objectifs de l'organisme qu'un autre touche une subvention moins élevée que ce dernier du simple fait que ses dépenses seraient moindres. Cette situation démontre que le critère servant à établir l'importance des sommes consenties aux bénéficiaires ultimes pourrait ne pas favoriser la maximisation de chaque investissement selon les objectifs visés.
- 2.87 Par ailleurs, avant d'accorder de l'aide financière à un demandeur, il importe de s'assurer que les activités projetées seront réalisées au meilleur coût, eu égard aux résultats escomptés, sachant que tout ce qui est économisé devient disponible pour d'autres projets. Seul Infrastructures-Québec a l'obligation, en vertu de l'entente qu'il a signée, de procéder à cet exercice. Nos travaux viennent confirmer que cette étape fait partie des procédures élaborées par l'organisme. Pour leur part, bien qu'ils n'y soient pas formellement tenus, Innovation-Papier, la Société de gestion du Fonds jeunesse et Valorisation-Recherche Québec ont eux aussi intégré cette préoccupation dans leurs procédures; ils se proposent en effet de vérifier que les coûts des projets subventionnés seront les plus bas possibles.
- 2.88 En revanche, la Société des événements majeurs internationaux du Québec n'a prévu aucune mesure pour obtenir l'assurance que les bénéficiaires ultimes s'en tiendront aux dépenses minimales. Rappelons qu'au moment de répartir son enveloppe annuelle, l'organisme fixe le montant de chaque subvention à partir des dépenses admissibles liées aux projets retenus. Il s'ensuit que certains demandeurs pourraient obtenir une subvention supérieure à celle qu'ils recevraient si leurs besoins étaient ramenés au minimum, et ce, au détriment d'autres projets.

Suivi des projets subventionnés

- 2.89 Les OSBL ont la responsabilité de voir à ce que l'aide financière consentie à un tiers serve à atteindre les objectifs annoncés dans sa demande. Nous avons constaté que cet aspect est parfois négligé.
- 2.90 Comme nous l'avons déjà mentionné, Innovation-Papier a pour objectifs de réduire considérablement les coûts de production des usines de pâtes et papiers et de maintenir le niveau des emplois directs dans ce secteur. Pour avoir droit aux fonds redistribués par cet organisme, les bénéficiaires potentiels doivent, lorsqu'ils exposent leur projet, faire état de leurs propres objectifs à ces égards. Or, Innovation-Papier ne s'est doté d'aucun mécanisme pour vérifier si les entreprises ont atteint leurs objectifs. L'organisme ignorera donc si les sommes injectées ont produit les résultats escomptés.
- 2.91 Valorisation-Recherche Québec a pour sa part accordé une subvention de 10 millions de dollars à un organisme responsable notamment de surveiller l'évolution des impacts environnementaux, juridiques et sociaux de la recherche en génomique et d'assurer un encadrement éthique à cet égard. Cet organisme a aussi reçu de l'aide financière d'une autre entité subventionnée par le gouvernement fédéral, entité qui effectuera un suivi auprès du bénéficiaire des deux subventions. Nos travaux montrent que Valorisation-Recherche Québec n'a pas demandé à prendre connaissance des travaux relatifs à ce suivi afin de s'assurer que le bénéficiaire respectera toutes ses obligations.

2.92 Nous avons recommandé à chacun des organismes sans but lucratif concerné

- de compléter l'élaboration des procédures nécessaires au traitement et au suivi des demandes d'aide financière;
- de réviser leurs procédures de façon à s'assurer que l'attribution de l'aide financière est proportionnelle au degré d'atteinte des objectifs de leur programme respectif;
- de veiller à ce que les projets soient réalisés au meilleur coût, eu égard aux résultats escomptés;
- de vérifier, lors du suivi des projets subventionnés, dans quelle mesure les objectifs annoncés dans les demandes d'aide ont été atteints par les bénéficiaires ultimes.

Reddition de comptes à l'Assemblée nationale

2.93 L'Assemblée nationale doit recevoir l'information lui permettant de savoir si les fonds encaissés et redistribués par les OSBL sont utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés.

2.94 Or, le fait de confier la gestion de programmes à des OSBL plutôt qu'à des ministères a ajouté un maillon à la chaîne de transmission des renseignements. En effet, les ministères doivent déposer chaque année leur rapport d'activité à l'Assemblée nationale, tandis que les OSBL n'ont pas une telle obligation. Nous avons noté que certains des ministères vérifiés ont fourni quelques données concernant les OSBL dans les rapports annuels qui étaient disponibles lors de notre vérification; en revanche, les responsables ministériels avaient peu à dire sur l'affectation des subventions puisque l'aide accordée par ces organismes était alors quasi nulle.

2.95 Selon la *Loi sur l'administration publique* (L.Q., 2000, c. 8), les sous-ministres et dirigeants d'organismes de l'administration gouvernementale sont imputables devant l'Assemblée nationale de leur gestion administrative. Cette loi précise que la commission parlementaire compétente les entend au moins une fois par année. Comme les OSBL ne sont pas des organismes de l'administration gouvernementale, ils ne sont pas visés par cette loi, de sorte que leurs dirigeants ne seront pas tenus d'expliquer aux parlementaires comment les fonds publics mis à leur disposition ont été dépensés.

2.96 Malgré cela, les travaux de l'Assemblée nationale donnent aux parlementaires l'occasion d'obtenir des informations sur l'utilisation des sommes accordées aux OSBL. Un député peut, à la faveur de la période de questions à l'Assemblée nationale ou lors d'une commission parlementaire qui invite un sous-ministre, adresser ses interrogations à qui de droit. De plus, un membre de la Commission de l'administration publique a le loisir de poser de telles questions lorsqu'elle procède à l'examen des engagements financiers des ministères qui ont versé des subventions aux OSBL.

2.97 Le chapitre 2 du second tome de notre rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1999-2000 porte sur la révision du mandat législatif du Vérificateur général. Nous y notions, entre autres choses, que les subventions du gouvernement sont susceptibles d'être versées en cascade à plusieurs intermédiaires avant d'atteindre leur destinataire final, en ajoutant que cette pratique s'est accrue dernièrement. Nous nous référions alors au phénomène des OSBL, l'objet même du présent chapitre. S'il est entendu que la législation actuelle nous autorise à vérifier auprès de ces organismes ce qu'ils font des deniers publics reçus, la possibilité de frapper à la porte des bénéficiaires ultimes n'est pas énoncée de manière explicite. Nous avons donc suggéré de modifier la *Loi sur le vérificateur général* de façon à établir clairement la compétence du Vérificateur général à vérifier toute forme de soutien provenant directement ou indirectement des organismes publics, des organismes et des entreprises du gouvernement. Mais nous estimons que d'ores et déjà l'esprit de la loi nous permet d'effectuer une telle vérification chez le bénéficiaire ultime.

2.98 Nous avons recommandé aux ministères concernés de rendre compte à l'Assemblée nationale de l'utilisation des fonds publics confiés aux organismes sans but lucratif.

2.99 Commentaires du ministère des Finances

«**Comptabilisation du versement des subventions.** Le traitement comptable, en plus d'être conforme à la convention comptable du gouvernement, respecte les normes en vigueur du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), tel qu'indiqué par le Vérificateur général dans son rapport déposé au mois de décembre 2000 portant sur la vérification des états financiers du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

«**Reddition de comptes.** La convention de subvention intervenue entre chaque OSBL et le gouvernement prévoit des obligations rigoureuses de bonne exécution et de reddition de comptes, notamment:

- l'obligation de réaliser le projet avec diligence;
- l'obligation d'élaborer une politique de placement;
- l'obligation d'élaborer et de transmettre un plan d'affaires incluant le budget de fonctionnement;
- l'obligation de transmettre des rapports d'étape trimestriels comportant de l'information sur les demandes reçues et approuvées ainsi que les montants de l'aide financière engagée;
- l'obligation de transmettre des états financiers annuels vérifiés ainsi que l'évaluation critique des résultats obtenus;
- tout autre renseignement que peut exiger le ministre.

«Les OSBL doivent donc se conformer à ces obligations, sans quoi le ministre pourrait mettre fin à la convention de subvention. Ainsi, nous croyons que le ministre dispose de tous les éléments pour exercer son suivi et une reddition de comptes adéquate à l'Assemblée nationale.

«**Versement anticipé de la subvention.** Le gouvernement a effectué un versement unique de la subvention au bénéfice des OSBL. Ce choix du gouvernement escompte l'effet des intérêts produits entre les mains des OSBL. D'ailleurs, la convention de subvention comporte une disposition à cet égard. C'est donc dire que l'intervention économique du gouvernement est bonifiée d'autant.»

2.100 Résumé des commentaires des autres ministères

Les autres ministères n'ont émis aucune remarque signalant que nos constatations sont inexactes ou que nos recommandations ne sont pas pertinentes dans les circonstances.

L'un d'eux mentionne: «Le contenu du rapport présente adéquatement la situation telle qu'elle est perçue au sein du ministère [...].» Un deuxième soutient: «Ce rapport, qui soumet d'intéressantes mesures à appliquer, vise essentiellement à améliorer le contrôle exercé par les ministères auprès des OSBL.» Un autre énumère, pour la plupart de nos recommandations, les mesures qu'il a déjà prises ou qu'il compte mettre en place en vue d'y donner suite.

2.101 Résumé des commentaires des organismes sans but lucratif

Sans remettre en question les recommandations qui les concernent, certains organismes font des commentaires particuliers et importants à leurs yeux.

C'est ainsi qu'un organisme tient à spécifier ceci: «Infrastructures-Québec ayant reçu plus de 1100 demandes d'aide financière, une période d'analyse des projets s'échelonnant sur quelques mois s'est avérée nécessaire avant de pouvoir

l'organisme aura complété la sélection des projets et avisé de sa décision toutes les municipalités et les organismes municipaux qui ont déposé une demande en vertu du programme Infrastructures-Québec. En conséquence, d'importants travaux pourront être réalisés par ces derniers au cours de l'année 2001.»

De son côté, la Société des événements majeurs internationaux du Québec estime qu'elle a agi avec efficacité et rapidité et qu'elle a eu une «excellente performance [...] à l'égard de la distribution d'aide financière». «Elle a, en effet, analysé 59 demandes et accordé de l'aide financière à 32 organismes à l'intérieur de sa première année.» Constituée le 8 mars 2000, elle «a exécuté son mandat de première année en décaissant, conformément à la politique annoncée, 7 millions de dollars auprès des événements majeurs et internationaux et des événements émergents».

Par ailleurs, des OSBL ont fait valoir leur point de vue relativement à certains sujets, comme le rapportent les paragraphes suivants.

Informations transmises aux ministères. La Société des événements majeurs internationaux du Québec commente notre constatation voulant que chaque convention énonce des orientations à suivre, mais qu'on n'y trouve pas de cibles précises et encore moins d'indicateurs de performance. Elle expose ainsi son opinion: «La Convention de subvention entre le ministre délégué au Tourisme et la Société des événements majeurs internationaux du Québec est particulièrement claire au niveau des orientations, et souligne l'importance de remettre un rapport final comportant un bilan détaillé et complet des objectifs atteints, une évaluation critique des résultats obtenus, ainsi qu'un rapport de vérification du vérificateur externe démontrant que l'utilisation de la subvention au cours de toute la durée de la réalisation du projet est conforme aux prescriptions prévues à la convention.» La Société a aussi indiqué que, pour concrétiser ses engagements envers le ministère, elle s'est dotée de mécanismes de contrôle et qu'elle exige divers documents de chaque organisme qu'elle subventionne, une fois leurs activités terminées. Une entente formelle est conclue en ce sens. La documentation doit fournir, entre autres, des informations sur la participation à l'événement, incluant la proportion de touristes, et il faut que ce pourcentage soit établi à l'aide d'une méthode provenant d'une source indépendante, fiable et réputée.

Attribution de l'aide financière. Le rapport souligne qu'Innovation-Papier analyse les demandes d'aide selon l'ordre chronologique de leur réception et que cette pratique ne favorise pas l'affectation optimale du soutien financier redistribué à des tiers par rapport aux objectifs poursuivis. Cet organisme déclare ce qui suit: «La nature du secteur d'activité et des projets ciblés implique des notions d'opportunités stratégiques et de vélocité. La reconnaissance de l'ordre chronologique de réception des demandes est toutefois sujette à l'étude de l'ensemble des éléments constituant les plans d'affaires, et ce, à l'entière satisfaction d'Innovation-Papier quant à ses critères d'admissibilité, à l'approbation du projet par le conseil d'administration et à l'ensemble des conditions figurant dans les conventions de subvention.»

Dans notre rapport, nous constatons par ailleurs que la Société de gestion du Fonds jeunesse n'a pas décidé comment elle répartirait les sommes disponibles en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs qu'elle poursuit. À ce sujet, la Société émet ces précisions: «À la lumière des informations contenues dans le plan d'affaires de la Société, il demeure important de rappeler que les membres du conseil d'administration de la Société de gestion du Fonds jeunesse sont très sensibles à l'atteinte des objectifs et à la réalisation efficiente de la mission du Fonds Jeunesse Québec. En ce sens, il va sans dire que nous mettons en oeuvre tous les moyens nécessaires afin de maximiser notre intervention auprès des jeunes québécois et québécoises dans l'optique de favoriser l'insertion sociale, communautaire et culturelle des jeunes de toutes les régions du Québec.»

2.102 Réaction aux commentaires des organismes sans but lucratif

Nous ne remettons pas en cause les allégations de la Société des événements majeurs internationaux du Québec quant à la clarté des orientations contenues dans sa convention. Nous souscrivons également à l'importance du rapport final comportant les renseignements énumérés. Cependant, nous persistons à dire que les ententes conclues avec les OSBL auraient dû énoncer des cibles précises; des indicateurs fiables auraient par la suite servi à mesurer les résultats. Pour ce qui est de la Société, les cibles auraient pu être l'assistance attendue ainsi que l'importance de la couverture médiatique étrangère avec, comme indicateurs, le nombre réel de spectateurs, le nombre d'articles publiés, etc.

Enfin, nos propos ne visent nullement à contester les procédures propres à l'attribution de l'aide consentie par Innovation-Papier, procédures que nous considérons comme adéquates, à l'exception d'un élément. Il s'agit du traitement des demandes selon leur ordre chronologique de réception. Nos travaux montrent que cette pratique ne favorise pas l'affectation optimale du soutien financier redistribué à des tiers par rapport aux objectifs poursuivis.

ANNEXE 1 – OBJECTIFS DE VÉRIFICATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

La responsabilité du Vérificateur général consiste à fournir une conclusion au sujet des éléments abordés au cours de ce mandat de vérification, en fonction des objectifs présentés. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et adéquats pour fonder raisonnablement notre conclusion et obtenir un niveau d'assurance élevé. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances et qui sont exposés ci-après.

Les critères retenus ont été élaborés, d'une part, en se basant sur divers documents produits par la CCAF-FCVI inc. en matière de gouverne, de gestion et de reddition de comptes; d'autre part, ils reposent sur des travaux menés par d'autres vérificateurs législatifs canadiens ainsi que sur des principes reconnus de saine gestion. Nos travaux sont conformes à la Loi sur le vérificateur général et aux méthodes de travail en vigueur, lesquelles respectent les normes des missions de certification émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Objectif

S'assurer que les mesures mises en place par les OSBL et les ministères font en sorte que les sommes versées à ces organismes serviront aux fins prévues dans leurs conventions respectives.

Critères

- Les mesures adoptées par les OSBL pour traiter les demandes d'aide leur permettent de s'assurer, à tous égards importants, que les sommes accordées seront utilisées aux fins prévues.
- Les ministères se dotent de mécanismes pour s'assurer que l'utilisation des subventions par les OSBL répond aux fins prescrites dans les ententes.

Objectif

S'assurer que le financement de certaines activités au moyen de subventions versées à des OSBL n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement.

Critères

- Les ministères déterminent le maximum des frais d'administration fixé dans les conventions en établissant les frais qu'ils estiment nécessaires.
- La gestion des programmes d'aide financière confiée à des OSBL n'occasionne pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement, comparativement à la situation où ce serait un ministère qui en assurerait la gestion.
- Le fait de verser aux OSBL les sommes qui leur sont allouées avant le 1er avril 2000 plutôt qu'en fonction de leurs besoins en liquidités n'entraîne pas des frais d'intérêts supplémentaires pour le gouvernement.

Objectif

S'assurer que toutes les données pertinentes quant à l'affectation des fonds publics reçus par l'OSBL sont transmises en temps opportun aux ministres visés, qu'elles sont analysées et que l'Assemblée nationale en est adéquatement informée.

Critères

- L'information pertinente quant à l'utilisation des sommes versées à l'OSBL est demandée ou recueillie par le ministère. Par information pertinente, il faut entendre les documents indiqués dans les clauses de la convention conclue avec l'OSBL et toute autre information utile pour juger de l'usage qui est fait des fonds publics visés.
- Les données sont acheminées au ministre en temps opportun, en l'occurrence dans les délais spécifiés dans la convention (à l'exception des rapports d'étape, qui doivent lui parvenir dans un délai de 30 jours après la fin des périodes couvertes, ce qui nous paraît adéquat compte tenu de l'information demandée). Pour tout autre document, un délai de trois mois à compter du moment où il est demandé nous semble raisonnable.
- Le personnel du ministère analyse l'information cumulée et veille à documenter suffisamment les dossiers concernés, notamment en y exposant les conclusions de ses travaux; il procède aux suivis qui s'imposent.
- L'Assemblée nationale reçoit en temps opportun l'information nécessaire pour obtenir l'assurance que les fonds encaissés et redistribués par l'OSBL sont utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés.

ANNEXE 2 – RÔLES RESPECTIFS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les rôles respectifs des organismes sans but lucratif qui ont fait l'objet de notre vérification sont résumés ci-après à partir de l'information présentée à cet égard dans divers documents budgétaires ou dans les conventions que ces organismes ont conclues avec le gouvernement.

Valorisation-Recherche Québec

Appuyer la valorisation des connaissances en contribuant au financement de la commercialisation des résultats de la recherche universitaire et à celui de projets présentés par des équipes de recherche issues de la concertation de chercheurs.

Société des événements majeurs internationaux du Québec

Favoriser principalement le renouvellement et le développement d'événements majeurs internationaux au Québec en contribuant au financement de leurs dépenses d'exploitation afin d'en augmenter la qualité ainsi que la notoriété et la

diffusion internationales, et de susciter la création et le développement de nouveaux événements.

Société de gestion du Fonds jeunesse

Financer des actions visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes et privilégier la réalisation des projets qui ont fait l'objet d'un consensus au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Innovation-Papier

Contribuer à la modernisation des usines de pâtes et papiers les moins productives et participer au maintien des emplois en région.

Infrastructures-Québec

Favoriser la construction, l'amélioration de même que la réfection d'infrastructures et d'équipements municipaux; susciter également le développement d'outils de gestion dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées.

Infrastructures-Transport

Soutenir le financement du développement, de la construction, de l'amélioration et de la réfection des infrastructures et autres équipements de transport municipaux.

Chapitre 3

TENNIS

THE OFFICIAL SITE OF TENNIS MAGAZINE

<http://TENNIS.com>[Check E-mail](#)[Forums](#)[Subscribe](#)[Contact Us](#)[HOME](#)[SIGN IN | SIGN UP](#)[NEWS](#)[PRO GAME](#)

- All Pro Game Stories
- TV Schedule
- Tournaments
- Pro Game Forum

[INSTRUCTION](#)[GEAR](#)[FITNESS](#)[TRAVEL](#)[NETCETERA](#)[TENNIS BOOKS](#)[ISSUE ARCHIVES](#)[FREE INFO](#)[TO ADVERTISE](#)[CLASSIFIEDS](#)

ON THE PRO TOUR

Tournaments
TV Listings
Rankings: ATP | WTA

FROM OUR SPONSORS



CLICK HERE TO GET
YOUR WEBMAIL
ACCOUNT TODAY!

TENNIS
WAREHOUSE
CLICK HERE



TennisTours.com

I ♥ NEW

TV SCHEDULE

All times EST and subject to change; (L) is Live and (T) is Taped.

JUNE

Roland Garros, France

Sunday, June 1: NBC, 12 - 3 P.M. (T); ESPN, 3 - 5 P.M. (T); ESPN2, 10:30 - 11:30 P.M. (T)

Monday, June 2: ESPN2, 8 A.M. - 12 P.M. (L); ESPN, 12 - 3 P.M. (L); ESPN, 8 - 10 P.M. (T)

Tuesday, June 3: ESPN2, 8 A.M. - 12 P.M. (L); ESPN, 12 - 3 P.M. (L); ESPN, 8 - 10 P.M. (T); ESPN2, 10 P.M. - 12 A.M. (T)

Wednesday, June 4: ESPN2, 8 A.M. - 12 P.M. (L); ESPN, 12 - 3 P.M. (L); ESPN2, 10 - 11:30 P.M. (T)

Thursday, June 5: ESPN, 8 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 7 - 10 P.M. (T)

Friday, June 6: ESPN, 1 - 4 P.M. (T); ESPN, 7:30 - 9:30 P.M. (T)

Saturday, June 7: Women's Singles Final, NBC, 9 A.M. - 12 P.M. (L)

Sunday, June 8: Men's Singles Final, NBC, 9 A.M. - 2 P.M. (L)

The Stella Artois Championships, London

Monday - Sunday, June 9-15: Fox Sports World, check local listings

The Samsung Open, England

Monday - Sunday, June 16-22: Fox Sports World, check local listings

Wimbledon, England

Monday, June 23: ESPN2, 7 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 1 - 5 P.M. (L); ESPN2, 10 P.M. - 12 A.M. (T)

Tuesday, June 24: ESPN2, 5 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN 1 - 5 P.M. (L); ESPN, 8 - 10 P.M. (T); ESPN2, 10 P.M. - 12 A.M. (T)

Wednesday, June 25: ESPN2, 5 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 1 - 5 P.M. (L); ESPN2, 10 P.M. - 12 A.M. (T)

Thursday, June 26: ESPN2, 5 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 A.M. - 5 P.M. (L); ESPN2, 10 P.M. - 12 A.M. (T)

Friday, June 27: ESPN2, 5 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 A.M. - 5 P.M. (L); ESPN, 7 - 10 P.M. (T)

Saturday, June 28: ESPN2, 4 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 A.M. - 12 P.M. (L); NBC, 12 - 3 P.M. (L); ESPN, 3 - 7 P.M. (L); ESPN2, 7 - 10 P.M. (T)

Sunday, June 29: ESPN2, 4 - 7 A.M. (T); NBC, 12 - 3 P.M. (T); ESPN2, 7 - 9 P.M. (T)

Monday, June 30: ESPN2, 5 - 7 A.M. (T); ESPN2, 7 - 10 A.M. (L); NBC, 10 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 1 - 5 P.M. (L); ESPN2, 7 - 10 P.M. (T); NBC, 11:35 - 11:50 P.M. (T)

investbio**E-Month
TRIAL****JULY**Wimbledon, England

Tuesday, July 1: ESPN2, 5 - 8 A.M. (T); ESPN2, 8 - 10 A.M. (L); NBC, 10 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 1 - 5 P.M. (L); ESPN2, 7 - 10 P.M. (T); NBC, 11:35 - 11:50 P.M. (T)

Wednesday, July 2: ESPN2, 5 - 8 A.M. (T); ESPN2, 8 - 10 A.M. (L); NBC, 10 A.M. - 1 P.M. (L); ESPN, 1 - 5 P.M. (L); ESPN2 7 - 10 P.M. (T); NBC, 11:35 - 11:50 P.M. (T)

Thursday, July 3: ESPN2, 5 - 8 A.M. (T); ESPN, 8 A.M. - 12 P.M. (L); NBC, 12 - 5 P.M. (L); ESPN, 8 - 11 P.M. (T); NBC, 11:35 - 11:50 P.M. (T)

Friday, July 4: ESPN2, 5 - 8 A.M. (T); ESPN, 8 A.M. - 12 P.M. (L); NBC, 12 - 5 P.M. (L); ESPN, 8 - 11 P.M. (T); NBC, 11:35 P.M. - 12:05 A.M. (T)

Saturday, July 5, Women's Final: NBC, 9 A.M. - 2 P.M. (L)

Sunday, July 6, Men's Final: NBC, 9 A.M. - 3 P.M. (L)

Miller Lite Hall of Fame Tennis Championships, Newport, R.I.

Saturday, July 12: Fox Sports Net, 2 - 6 P.M. (L)

Sunday, July 13: Fox Sports Net, 4 - 6 P.M. (L); The Tennis Channel, check local listings

RCA Championships, Indianapolis

Saturday, July 26: NBC, 1:30 - 3:30 P.M. (T)

Sunday, July 27: NBC, 2 - 4 P.M. (T)

Bank of the West Classic, Stanford, Calif.

Saturday, July 26: ESPN2, 6 - 7:30 P.M. (T); The Tennis Channel, check local listings

Sunday, July 27: ESPN2, 7 - 8:30 P.M. (T); The Tennis Channel, check local listings

AUGUSTMercedes-Benz Cup, Los Angeles

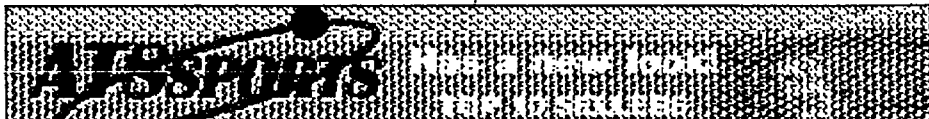
Saturday, August 2: Fox Sports Net, 6 - 8 P.M. (T)

Sunday, August 3: Fox Sports Net, 4 - 6 P.M. (L)

Acura Classic, San Diego

Saturday, August 2: Fox Sports Net, 4 - 6 P.M. (L); Fox Sports Net, 10:30 P.M. - 12:30 A.M. (L)

Sunday, August 3: ABC, 4 - 6 P.M. (L)



[Home](#) | [About Us](#) | [Site Map](#) | [Privacy Policy](#) | [Customer Care](#) | [Classifieds](#)

TENNIS.com is the official Web site of TENNIS Magazine, Copyright © Miller Sports Group LLC. Commercial reproduction, distribution or transmission of any part of this Web site or any information contained therein by any means whatsoever without the prior written permission of Miller Sports Group LLC is not permitted. TENNIS.com makes no claim to the accuracy of any materials supplied by the Associated Press and carries no liability in regard to such materials.

To report technical issues, click [here](#).

TENNIS

THE OFFICIAL SITE OF TENNIS MAGAZINE



<http://TENNIS.com>

[Check E-mail](#)

[Forums](#)

[Subscribe](#)

[Contact Us](#)

- [HOME](#)
- [SIGN IN | SIGN UP](#)
- [NEWS](#)
- [PRO GAME](#)
- [INSTRUCTION](#)
- [GEAR](#)
- [FITNESS](#)
- [TRAVEL](#)
- [NETCETERA](#)
- [TENNIS BOOKS](#)
- [ISSUE ARCHIVES](#)
- [FREE INFO](#)
- [TO ADVERTISE](#)
- [CLASSIFIEDS](#)

ON THE PRO TOUR

Tournaments
TV Listings
Rankings: ATP | WTA

FROM OUR SPONSORS



CLICK HERE TO GET YOUR WEBMAIL ACCOUNT TODAY!



TOURNAMENTS

Tournaments < BACK

Please note: Schedule subject to change; "WTA" indicates a women's event and "ATP" indicates a men's event; "Date" indicates the week that play begins (most tournaments start on Monday); external links will pop up in a separate window.

Date	Event	Location	Surface
Dec. 30	Uncle Tobys Hardcourt (WTA)	Gold Coast, AUS	outdoor/hard
	ASB Classic (WTA)	Auckland, NZL	outdoor/hard
	AAPT Champs. (ATP)	Adelaide, AUS	outdoor/hard
	Qatar ExxonMobil Open (ATP)	Doha, Qatar	outdoor/hard
	Tata Open (ATP)	Chennai, India	outdoor/hard
Jan. 6	adidas International (WTA/ATP)	Sydney, AUS	outdoor/hard
	Hobart, AUS	Hobart, AUS	outdoor/hard
	Moorilla Int'l. (WTA)	Canberra, AUS	outdoor/hard
	Canberra Women's Classic (WTA)	Auckland, NZL	outdoor/hard
	Heineken Open (ATP)	Auckland, NZL	outdoor/hard
Jan. 13	Australian Open (Grand Slam)	Melbourne, AUS	outdoor/hard
Jan. 20	Australian Open (Grand Slam)	2nd Week	
Jan. 27	Toray Pan Pacific Open (WTA)	Tokyo, JPN	indoor/carpet
	Milan Indoors (ATP)	Milan, ITA	indoor/carpet
Feb. 3	Open Gaz de France (WTA)	Paris, FRA	indoor/hard
	Hyderabad (WTA)	Hyderabad, IND	outdoor/hard
	Davis Cup I (ATP)		
Feb. 10	Proximus Diamond Games (WTA)	Antwerp, BEL	indoor/hard
	Qatar Total FinaElf Open 2003 (WTA)	Doha, QAT	outdoor/hard
	Open 13 (ATP)	Marseille, FRA	indoor/hard
	Bellsouth Open (ATP)	Vina del Mar, CHI	outdoor/clay
	Siebel Open (ATP)	San Jose, CA, USA	indoor/hard

Montreal: 6 Ambler
 Toronto: 10
 Melbourne: 29
 Miami: 13
 Hept. 98 à
 Jun 2003

70 04
 (D)M...



Feb. 17	<u>Dubai Duty Free Women's Open (WTA)</u>	Dubai, UAE	outdoor/hard
	<u>Copa Consanitas (WTA)</u>	Bogota, COL	indoor/hard
	<u>Kroger St. Jude (WTA/ATP)</u>	Memphis, TN, USA	indoor/hard
	<u>ABN/AMRO World Tennis Tourn. (ATP)</u>	Rotterdam, NED	indoor/hard
	<u>Copa AT&T (ATP)</u>	Buenos Aires, ARG	outdoor/clay
Feb. 24	<u>State Farm Women's Tennis Classic (WTA)</u>	Scottsdale, AZ, USA	outdoor/hard
	<u>Abierto Mexicano (WTA/ATP)</u>	Acapulco, MEX	outdoor/clay
	<u>Dubai Duty Free Men's Open (ATP)</u>	Dubai, UAE	outdoor/hard
	<u>Copenhagen Open (ATP)</u>	Copenhagen, DEN	indoor/hard
March 3	<u>Pacific Life Open (WTA/ATP)</u>	Indian Wells, CA, USA	outdoor/hard
	<u>Franklin Templeton Tennis Classic (ATP)</u>	Scottsdale, AZ, USA	outdoor/hard
	<u>Int'l. Tennis Champs. (ATP)</u>	Delray Beach, FL, USA	outdoor/hard
March 10	<u>Pacific Life Open (WTA/ATP)</u>	2nd Week	
March 17	<u>NASDAQ-100 Open (WTA/ATP)</u>	Miami, FL, USA	outdoor/hard
March 24	<u>NASDAQ-100 Open (WTA/ATP)</u>	2nd Week	
March 31	<u>Sarasota Clay Court Classic (WTA)</u>	Sarasota, FL, USA	outdoor/clay
	<u>Grand Prix De S.A.R. La Princesse (WTA)</u>	Casablanca, MOR	outdoor/clay
	<u>Davis Cup II (ATP)</u>		
April 7	<u>The Family Circle Cup (WTA)</u>	Charleston, SC, USA	outdoor/clay
	<u>Estoril Open (WTA/ATP)</u>	Estoril, POR	outdoor/clay
	<u>Grand Prix Hassan II (ATP)</u>	Casablanca, MOR	outdoor/clay
April 14	<u>Bausch & Lomb Champs. (WTA)</u>	Amelia Island, FL, USA	outdoor/clay
	<u>Budapest Grand Prix (WTA)</u>	Budapest, HUN	outdoor/clay
	<u>Tennis Masters Monte Carlo (ATP)</u>	Monte Carlo, MON	outdoor/clay
April 21	<u>FED CUP #1 (WTA)</u>		
	<u>Open Seat Godo (ATP)</u>	Barcelona, SPA	outdoor/clay

	<u>U.S. Men's Clay Court Champs. (ATP)</u>	Houston, TX, USA	outdoor/clay
April 28	<u>J&S Cup (WTA)</u>	Warsaw, POL	outdoor/clay
	<u>Croatian Bol Ladies Open (WTA)</u>	Bol, CRO	outdoor/clay
	<u>BMW Open (ATP)</u>	Munich, GER	outdoor/clay
	<u>Mallorca Open (ATP)</u>	Mallorca, SPA	outdoor/clay
May 5	<u>MasterCard German Open (WTA)</u>	Berlin, GER	outdoor/clay
	<u>Telecom Italia Masters--Roma (ATP)</u>	Rome, ITA	outdoor/clay
May 12	<u>Telecom Italia Masters (WTA)</u>	Rome, ITA	outdoor/clay
	<u>Tennis Masters Hamburg (ATP)</u>	Hamburg, GER	outdoor/clay
May 19	<u>Int'l. de Strasbourg (WTA)</u>	Strasbourg, FRA	outdoor/clay
	<u>Open de España Madrid (WTA)</u>	Madrid, ESP	outdoor/clay
	<u>ARAG ATP World Team Champs. (ATP)</u>	Dusseldorf, GER	outdoor/clay
	<u>Int'l. Raiffeisen Grand Prix (ATP)</u>	St. Polten, AUT	
May 26	<u>Roland Garros (Grand Slam)</u>	Paris, FRA	outdoor/clay
June 2	<u>Roland Garros (Grand Slam)</u>	2nd Week	
June 9	<u>DFS Classic (WTA)</u>	Birmingham, GBR	outdoor/grass
	<u>Wien Energie Grand Prix (WTA)</u>	Vienna, AUT	outdoor/hard
	<u>Gerry Weber Open (ATP)</u>	Halle, GER	outdoor/grass
	<u>The Stella Artois Champs. (ATP)</u>	London, GBR	outdoor/grass
June 16	<u>Britannic Asset Management Int'l Champs. (WTA)</u>	Eastbourne, GBR	outdoor/grass
	<u>Ordina Open (WTA/ATP)</u>	's-Hertogenbosch, NED	outdoor/grass
	<u>The Samsung Open (ATP)</u>	Nottingham, GBR	outdoor/grass
June 23	<u>The Championships (Grand Slam)</u>	Wimbledon, GBR	outdoor/grass
June 30	<u>The Championships (Grand Slam)</u>	2nd Week	
July 7	<u>Internazionali Femminili di Palermo (WTA)</u>	Palermo, ITA	outdoor/hard
	<u>Porto Open (WTA)</u>	Casablanca, MOR	outdoor/hard
	<u>Allianz Suisse Open</u>	Gstaad, SUI	outdoor/clay

26
172/200
21

25

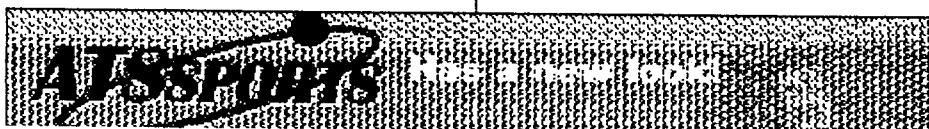
9
25
9

	(ATP)	Bastad, SWE	outdoor/clay	9
	Synsam Swedish Open (ATP)	Newport, RI, USA	outdoor/grass	30
	Miller Lite Hall of Fame Tennis Champs. (ATP)			
July 14	FED CUP #2 (WTA)			
	Mercedes Cup (ATP)	Stuttgart, GER	outdoor/clay	14
	Dutch Open (ATP)	Amersfoort, NED	outdoor/clay	6
July 21	Bank of the West Classic (WTA)	Stanford, CA, USA	outdoor/hard	
	Generali Open Kitzbuhel (ATP)	Kitzbuhel, AUT	outdoor/clay	4
	RCA Champs. (ATP)	Indianapolis, IN, USA	outdoor/hard	
	Croatia Open Umag (ATP)	Umag, CRO	outdoor/clay	9
July 28	Acura Classic (WTA)	San Diego, CA, USA	outdoor/hard	
	Legg Mason Tennis Classic (ATP)	Washington, DC, USA	outdoor/hard	40
	Mercedes-Benz Cup (ATP)	Los Angeles, CA, USA	outdoor/hard	
	Idea Prokom Open (WTA/ATP)	Sopot, POL	outdoor/clay	8
Aug. 4	JP. Morgan Chase Open presented by Audi (WTA)	Los Angeles, CA, USA	outdoor/hard	
	Nordea Nordic Light Open (WTA)	Helsinki, FIN	outdoor/hard	
	Tennis Masters Montreal (ATP)	Montreal, CAN	outdoor/hard	
Aug. 11	Rogers AT&T Cup (WTA)	Toronto, CAN	outdoor/hard	
	Western & Southern Financial Group Masters (ATP)	Cincinnati, OH, USA	outdoor/hard	
Aug. 18	Pilot Pen Tennis presented by Michelob Light (WTA)	New Haven, CT, USA	outdoor/hard	
	TD Waterhouse Cup (ATP)	Long Island, NY, USA	outdoor/hard	
Aug. 25	US Open (Grand Slam)	Flushing Meadow, NY, USA	outdoor/hard	
Sept. 1	US Open (Grand Slam)	2nd Week		
Sept. 8	Wismilak International (WTA)	Bali, INA	outdoor/hard	
	President's Cup (ATP)	Tashkent, UZB	outdoor/clay	
	Open Romania (ATP)	Bucharest, ROM	outdoor/clay	
	Brasil Open (ATP)	Costa do	outdoor/hard	

*Memorandum
Challenge Bill
in Quebec city
out 12 entries.*

		Sauipe, BRA	
Sept. 15	<u>Polo Open Shanghai (WTA)</u> <u>Davis Cup III (ATP)</u>	Shanghai, CHN	outdoor/hard
Sept. 22	<u>Sparkassen Cup Int'l Damen Tennis Grand Prix (WTA)</u>	Leipzig, GER	indoor/hard
	<u>Campionati Int'l. di Sicilia (ATP)</u>	Palermo, ITA	outdoor/clay
	<u>Salem Open (ATP)</u>	Hong Kong, CH	outdoor/hard
	<u>Heineken Open Shanghai (ATP)</u>	Shanghai, CH	outdoor/hard
Sept. 29	<u>AIG Japan Open Tennis Champs. (WTA/ATP)</u>	Tokyo, JPN	outdoor/hard
	<u>Kremlin Cup (WTA/ATP)</u>	Moscow, RUS	indoor/carpet
	<u>Open Moselle (ATP)</u>	Metz, FRA	indoor/hard
Oct. 6	<u>Porsche Tennis Grand Prix (WTA)</u>	Filderstadt, GER	indoor/hard
	<u>CA Tennis Trophy (ATP)</u>		indoor/hard
	<u>Grand Prix de Tennis de Lyon (ATP)</u>	Vienna, AUT Lyon, FRA	indoor/carpet
Oct. 13	<u>Swisscom Challenge (WTA)</u>	Zurich, SUI	indoor/hard
	<u>Tennis Masters Madrid (ATP)</u>	Madrid, SPA	indoor/hard
	<u>VUB Open 2002</u>	Bratislava, SVK	indoor/hard
Oct. 20	<u>Generali Ladies Linz presented by Bank Austria Creditanstalt (WTA)</u>	Linz, AUT	indoor/hard
	<u>Seat Open Luxembourg (WTA)</u>	Luxembourg, LUX	indoor/hard
	<u>Davidoff Swiss Indoors (ATP)</u>	Basel, SUI	indoor/carpet
	<u>St. Petersburg Open (ATP)</u>	St. Petersburg, RUS	indoor/hard
	<u>if... Stockholm Open (ATP)</u>	Stockholm, SWE	indoor/hard
Oct. 27	<u>Advanta Championships (WTA)</u>	Philadelphia, PA, USA	indoor/hard
	<u>Bell Challenge (WTA)</u>	Quebec City, CAN	indoor/hard
	<u>BNP Paribas Masters (ATP)</u>	Paris, FRA	indoor/carpet
Nov. 3	<u>Tour Championships presented by Porsche (WTA)</u>	Los Angeles, CA, USA	indoor/hard
	<u>Volvo Women's Open</u>	Pattaya City, THA	outdoor/hard

	(WTA)		
Nov. 8	<u>ATP World Doubles Champs. (ATP)</u>	Houston, TX, USA	indoor/hard
Nov. 17	<u>Fed Cup Semifinals & Final (WTA)</u>	Houston, TX, USA	indoor/hard
	<u>Tennis Masters Cup (ATP)</u>	Houston, TX, USA	
Nov. 24	<u>Davis Cup Final</u>		



[EMAIL THIS](#) [PRINT THIS](#)

[Home](#) | [About Us](#) | [Site Map](#) | [Privacy Policy](#) | [Customer Care](#) | [Classifieds](#)

TENNIS.com is the official Web site of TENNIS Magazine, Copyright © Miller Sports Group LLC. Commercial reproduction, distribution or transmission of any part of this Web site or any information contained therein by any means whatsoever without the prior written permission of Miller Sports Group LLC is not permitted. TENNIS.com makes no claim to the accuracy of any materials supplied by the Associated Press and carries no liability in regard to such materials.

To report technical issues, click [here](#).